

[texte](#)

[editorial](#)

Bioéthique, une perspective transhumaniste

Dans le cadre de la révision de la loi relative à la bioéthique, qui aura lieu en 2018 et 2019, l'Espace éthique/IDF propose une série de textes, réflexions et expertises pour animer le débat public. Chaque intervention visera à éclairer un point, une perspective ou un enjeu des révisions de la loi. Cette contribution aborde les enjeux de bioéthique sous une perspective transhumaniste.

Par: Marc Roux, Association Française Transhumaniste - Technoprog /

Publié le : 25 Mai 2018

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Les avancées continues des biotechnologies nous placent dans une situation inédite. Il ne s'agit plus, comme lors des révisions précédentes des lois de bioéthique, de seulement réguler les conséquences de certains domaines d'innovation. En filigrane, se joue déjà un enjeu d'une tout autre ampleur. Parce qu'un nombre de plus en plus important de techniques nous permettent d'intervenir de manière de plus en plus invasive et précise jusqu'au cœur du vivant, la question de fond qui nous est posée à tous - et que devra commencer à se poser le législateur, devient de savoir quelles orientations nous souhaiterons donner, délibérément, à notre évolution biologique, en tant qu'individus, en tant que parents comme en tant que membres de la communauté des humains ?

Ce questionnement va de soi pour les transhumanistes qui proposent une réorientation de notre bio-politique assumant notre capacité à effectuer de tels choix. Du point de vue du transhumanisme technoprogessiste que représente l'AFT-Technoprog, la société doit d'une part se prémunir au mieux des risques inhérents à toute technologie et donc faire preuve de précaution, au sens de la loi constitutionnelle qui en a fixé le principe. Il n'est évidemment

pas question de développer n'importe quelle technologie dans n'importe quel contexte. Un techno-progressisme sous-entend de garantir aussi les valeurs de liberté réelle de choix, d'égalité, tout autant dans l'accès aux nouvelles technologies, et de fraternité ou de solidarité qui fondent notre démocratie.

Mais, d'autre part, elle doit se demander sur quels critères nous pourrions effectuer des choix positifs et proactifs, à l'échelle individuelle comme à l'échelle collective, pour aller vers une meilleure humanité. Les transhumanistes invitent en effet à réfléchir au fait que l'allongement radical de la longévité pourrait être un gage de davantage de sagesse, de pacifisme, d'attention à nos semblables et au monde qui nous entoure. Des progrès importants dans la compréhension du cerveau pourraient un jour conduire à mieux contrôler nos tendances à l'Agro, à l'agressivité ou à la dominance et peut-être renforcer nos aptitudes à l'empathie ou à la compassion.

Les critères de ces choix doivent découler de principes simples. Il n'y a pas de raison d'interdire ce qui ne nuit pas à autrui. Une interdiction a priori, ou le maintien d'une interdiction, n'est justifiée que s'il y a un risque important pour la société, faisant l'objet d'une estimation scientifique forte.

Dans le cadre des thèmes mis en avant par le CCNE au cours de ces États-Général de la bioéthique, l'Association Française Transhumaniste - Technoprogram considère donc que la recherche sur les cellules souches et sur l'embryon doit être favorisée, ces travaux n'entraînant de souffrance directe pour personne. Le diagnostic pré-implantatoire doit être plus facile d'accès, le séquençage ADN à destination privée doit être autorisé, les données médicales massives doivent permettre de constituer de larges bases, tout en garantissant l'anonymat de chaque individu, l'accès à la PMA et à l'euthanasie doit être élargi et la pratique d'une GPA gratuite légalisée. Au passage, on notera à travers ces deux derniers exemples que la pensée transhumaniste ne s'intéresse pas qu'à la technique. Elle correspond à toute une conception de l'humain comme être dont le projet est ouvert et dont l'évolution dépend maintenant de ses propres choix.

Pour finir, l'AFT invite le législateur à ouvrir un autre champ de révision. Il nous paraît en effet dorénavant nécessaire de rendre possible les expérimentations et auto-expérimentations volontaires, notamment dans le domaine de l'allongement de la durée de vie en bonne santé.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire